Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mai 2023 portant nomination des membres du Pôle d'expertise de l'Observatoire du climat scolaire

A.Gt. 28-08-2026 M.B. 23-09-2026

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, l'article 1.7.10-26, §2, alinéa 1er, 1°, 2°, 3°, 4° et 5° ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mai 2023 portant nomination des membres du Pôle d'expertise de l'Observatoire du climat scolaire ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de la composition du Pôle d'expertise, adoptée le 25 mai 2023, afin de remplacer les membres en fin de mandats et de désigner des représentants pour l'Université de Liège et l'Université libre de Bruxelles qui n'avaient pas encore été nommés ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1er. - Le tableau de l'article 1er de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mai 2023 portant nomination des membres du Pôle d'expertise de l'Observatoire du climat scolaire est remplacé par le tableau suivant :

	Experts académiques spécialisés / Représentants / Agents	**Membres effectifs**	**Membres suppléants**
Article 1.7.10-26, §2, alinéa 1er, 1°	Expert académique spécialisé de l'Université de Namur	Madame BIEMAR Sandrine	Madame BOUCENNA Séphora
	Expert académique spécialisé de l'Université de Mons	Madame DUROISIN Natacha	Madame WAUTHIA Erika
	Expert académique spécialisé de l'Université catholique de Louvain	Madame SYMANN Sophie	Monsieur GALAND Benoit
	Expert académique spécialisé de l'Université de Liège	Madame BAYE Ariane	X
	Expert académique spécialisé de l'Université libre de Bruxelles	Monsieur FRIANT Nathanaël	Madame GORANSSON Marie

Article 1.7.10-26, §2, alinéa 1er, 2°	Représentant(e) du Gouvernement désigné(e) par le Ministre ayant l'Enseignement obligatoire dans ses attributions	Monsieur PANNAYE Jean-Christophe	Monsieur CHAPELAIN Hubert
Article 1.7.10-26, §2, alinéa 1er, 3°	Administrateur général de l'Enseignement ou son délégué	Monsieur AERTS-BANCKEN Fabrice	Monsieur DAVID Quentin
Article 1.7.10-26, §2, alinéa 1er, 4°	Agent de la Direction générale du Pilotage du Système éducatif	Madame BAJOT Céline	Madame HERMAN Barbara
Article 1.7.10-26, §2, alinéa 1er, 5°	Agent de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire	Monsieur SEDRAN Bruno	Madame VANKEERBERGEN Sabine

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Article 3. - Le Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 28 août 2026.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes,

V. GLATIGNY